

Arrêté N° 2022-07-780A

**NOMINATION D'UN COORDONNATEUR SUPPLEANT
DU RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Julien CORNILLET, Maire de la Ville de Montélimar (Drôme) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003

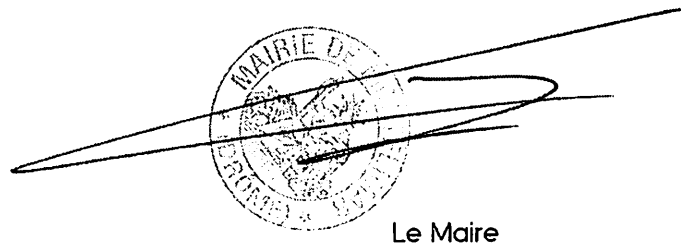
ARRETE

Article 1^{er} : Madame QUEMPEL Françoise, adjoint administratif principal 1^{ère} classe titulaire à la Ville de MONTEILIMAR est nommée coordonnateur suppléant du recensement de la population pour la collecte de l'année 2023.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Département de la Drôme
- Monsieur le Directeur de l'INSEE
- Monsieur le Commissaire de Police
- ainsi qu'à l'intéressée.

Fait à Montélimar, le 11 Juillet 2022



Le Maire